

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : Asphalt Emulsion Roof Coating

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Réserve aux installations industrielles et aux utilisateurs
professionnels.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Corrosion de la peau : Catégorie 1B

Dommages oculaires
graves : Catégorie 1**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.**Intervention:**

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU
(ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements
contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la
victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position
où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement
un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs
minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et
si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un
médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en
conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et
internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
asphalte	8052-42-4	>= 30 - <= 60
wollastonite	13983-17-0	>= 1 - <= 10

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en
consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer immédiatement à l'air frais. Obtenir immédiatement
une assistance médicale.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire,
pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec la
peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec
beaucoup d'eau pendant au moins 30 minutes tout en retirant
les vêtements et chaussures contaminés.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Détruire les vêtements et les chaussures contaminés.

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 30 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Bruine
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
Mousse
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone
oxydes d'aluminium
Oxydes de silicium
oxydes de calcium
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

d'eau ou le sol.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Des outils anti-étincelant doivent être utilisés. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Avant les opérations de transfert, s'assurer que tout équipement est mis à masse. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.
- Matières à éviter : Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Température d'entreposage recommandée : 4.4 - 32 °C
- Durée de l'entreposage : 12 Months
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Ne pas congeler.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration	Base

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

			admissible	
asphalte	8052-42-4	TWA (Fumée, fraction inhalable)	0.5 mg/m ³ (aérosol soluble dans du benzène)	ACGIH
		C (Emanations)	5 mg/m ³	NIOSH REL
wollastonite	13983-17-0	TWA (fraction inhalable)	1 mg/m ³	ACGIH

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains
Matériau : Gants résistants aux solvants
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.
D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.
Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: noir
Odeur	: asphalte
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: non établi(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucun point d'éclair n'a été obtenu, mais le produit peut générer des vapeurs inflammables.
Taux d'évaporation	: < 1 (acétate de n-butyle = 1,0)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 31.6 hPa (25 °C)
Densité de vapeur relative	: > 1(Air = 1.0) Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients.
Densité relative	: 1.00 - 1.05(Eau = 1,0)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Ne pas exposer à des températures supérieures à: 93 °C Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: oxydes de carbone oxydes d'aluminium Oxydes de silicium oxydes de calcium

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë

Composants:

asphalte:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.0944 mg/l Durée d'exposition: 4.5 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****wollastonite:**

Résultat: Provoque des brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****wollastonite:**

Résultat: Corrosif

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (Administration de la sécurité et santé au travail - Etats-Unis).

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

STOT - exposition unique**Composants:****wollastonite:**

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

appauvrissant la couche d'ozone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Composants:

asphalte:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante
Liste de Produits Chimiques : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis
Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Asphalt Emulsion Roof Coating

Version 2.0

Date de révision 03/07/2020

Date d'impression 03/07/2020

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

- SARA 311/312 Dangers** : Corrosion cutanée ou irritation
Dommages oculaires graves ou irritation oculaire
- SARA 302** : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.
- SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris l'asphalte, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- DSL : En conformité avec les inventaires
- TSCA : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Date de révision : 03/07/2020

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.